

PRESTATIONS ET TARIFS AU 01/07/2019

PRESTATIONS INCLUES DANS LE PRIX D'HEBERGEMENT

- L'hébergement en chambre particulière
- Le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter, le diner
- L'assistance quotidienne d'un personnel compétent
- L'entretien de la chambre et des locaux collectifs
- Les animations internes
- La fourniture et l'entretien du linge hôtelier

<u>Type d'hébergement</u>	<u>Tarif journalier</u>	<u>Caution</u>
Chambre individuelle et/ou communicante	68,00 €	2 000 €
Chambre individuelle pour couple	63,00 €	2 000 €
Résident relevant de l'aide sociale	56,03 €	2 000 €
Chambre double	63,00 €	2 000 €
Accueil de jour	35,00 €	(34,17€+3.86) x nb de jours prévus
Hébergement temporaire		500€ si < à 15jours, sinon 1 000€

En déduction (pour les absences et hospitalisations de plus de 72 heures)

Forfait journalier (absence pour convenance personnelle)	8,00 €
Forfait hospitalier général	10,00 €

Tarif journalier dépendance

GIR 1-2 :	17,59 €
GIR 3-4 :	11,03 €
GIR 5-6 :	4,27 €

Tarif journalier dépendance – accueil de jour :

GIR 1-2 :	12,32 €
GIR 3-4 :	7,72 €
GIR 5-6 :	2,99 €

L'établissement ayant opté pour la dotation partielle en matière de dépendance, seul le tarif GIR 5-6 est appliqué au résident. Uniquement valable pour les personnes dont le domicile est situé dans le département des Ardennes.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Tout avenant d'ajout ou de suppression de prestation supplémentaire sera facturé 10,26 € TTC pour frais d'activation ou de clôture.

Autres prestations.

Forfait lingerie mensuel (marquage inclus) Hors Damart	75,00 €
Forfait Marquage seul par an	62,00 €
Ligne téléphonique :	
- Forfait de mise en service	10,16 €
- Forfait mensuel	10,16 €
- Facturation des unités téléphoniques	0,10 €
(En France métropolitaine)	
Repas accueil de jour :	8,00 €
Repas invité :	15,00 €

(Prix TTC au taux de TVA actuellement en vigueur et sous réserve de modification de la réglementation fiscale)